



ARRÊTÉ n° 2026-25

ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT

Durant la manifestation « La TEMPORA 2026 »

Le Maire de TREILLES,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant l'organisation de la manifestation « La TEMPORA 2026 » par le Grand Narbonne sur la commune de Treilles le 7 juillet 2026 ;

Considérant qu'il convient de réserver des emplacements pour permettre l'installation des équipements et garantir la sécurité du public et des intervenants ;

Vu le plan VIGIPIRATE « Urgence attentat » ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous les véhicules est interdit :

- **Rue de la République, du 7 juillet 2026 de 08h00 à 01h00 le 8 juillet 2026**, afin de permettre la descente et le stationnement du camion technique lié à la manifestation ;
- **Sur la place située devant la mairie, du 7 juillet 2026 de 08h00 à 01h00 le 8 juillet 2026**, pour les besoins de l'organisation de la manifestation.

Tout véhicule stationné en infraction pourra être considéré comme gênant et faire l'objet d'une mise en fourrière conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 2 : Les emplacements nécessaires à l'organisation de la manifestation seront matérialisés par une signalisation temporaire mise en place par les services techniques communaux.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Treilles.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Mme la Secrétaire de Mairie et M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Port-Leucate sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Treilles

Le 17 juin 2026

Le Maire Gérard LUCIEN

